

COMMUNE DE MOIRY

Election à la Syndicature du 26 avril 2026 (1^{er} tour)

Procès-verbal d'élection tacite

Le Bureau électoral, constatant :

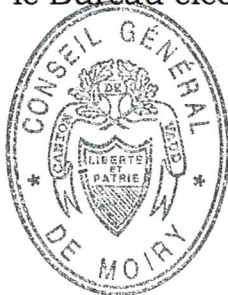
- que seule la liste « le vieux mais pas tant que ça », comprenant le nom d'une personne candidate, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à repourvoir,

PROCLAME

Monsieur Gilles DOLIVO, né le 15.07.1950, originaire de Lausanne, domicilié au Chemin de Forny 5 à Moiry, **élu tacitement Syndic** pour la législature 2026-2031.

Pour le Bureau électoral

La présidente du bureau:



La secrétaire:

Moiry, le 14 avril 2026